

Forum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1642

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Les architectes investissent sans compter dans des projets qui souvent ne sont pas réalisés.

Au concours!

Charles Duboux
Artiste et architecte

Imaginons une dizaine de cabinets d'avocats invités chacun à simuler un procès à venir, un seul d'entre eux gagnant la possibilité de plaider réellement et ainsi d'être défrayé pour cette prestation. Ou encore une vingtaine de médecins à qui serait présenté le même patient et qui devraient fournir anamnèse et diagnostic. Parmi eux, celui qui semble être le meilleur toucherait ses honoraires, les autres seraient remerciés de leur participation. Et pour finir considérons une quarantaine d'employés devant présenter un projet de gestion et de rationalisation de leurs tâches. Seul l'élu choisi aurait droit au travail ainsi qu'au salaire.

Imaginable? Détrompez-vous! Les professions artistiques pratiquent ce type de formule depuis longtemps. En 1831 déjà, le peintre Eugène Delacroix en traçait les avantages et les limites dans sa *Lettre sur les concours* (L'échoppe, Caen, 1985).

Conjuguer au lieu de séparer

Le journal *24 heures* du 14 avril 2004 nous informe que le projet pour le nouveau musée des Beaux-Arts déchaîne les passions et que l'architecte cantonal en est le premier surpris: «Je tablais sur environ 150 inscriptions. Or, aujourd'hui, nous en sommes déjà à 249». En effet, le concours d'architecture a enregistré 340 inscriptions provenant de quinze pays différents et a répertorié finalement 249 projets d'autant de bureaux d'architectes. Pour mémoire, le concours international de 1890, qui a abouti en 1904 à la construction de l'actuel musée des Beaux-Arts, avait mobilisé 36 concurrents.

L'ampleur de la participation à un concours dépend avant tout de deux facteurs: l'intérêt pour le thème à traiter et la situation conjoncturelle. Ainsi, si l'organisateur peut évidemment se féliciter d'un grand nombre d'inscriptions, cet engouement peut être aussi le signe révélateur d'une profession en difficulté avec, pour corollaire, une exacerbation des rivalités. Le concours ressemble à une compétition sportive: une ligne, des concurrents, une course, un gagnant et quelques prix de consolation. Formule entonnoir postulant que le meilleur l'emporte, alors qu'il est désigné à la suite des délibérations subjectives des membres du jury. Processus à cent lieues de l'objectivité d'une photo-finish. Comme l'appelle de ses vœux Albert Jacquard dans son récent *Halte aux Jeux* (Stock, Paris, 2004), il vaudrait mieux rechercher une formule qui conjugue les forces au lieu de les pousser à s'affronter.

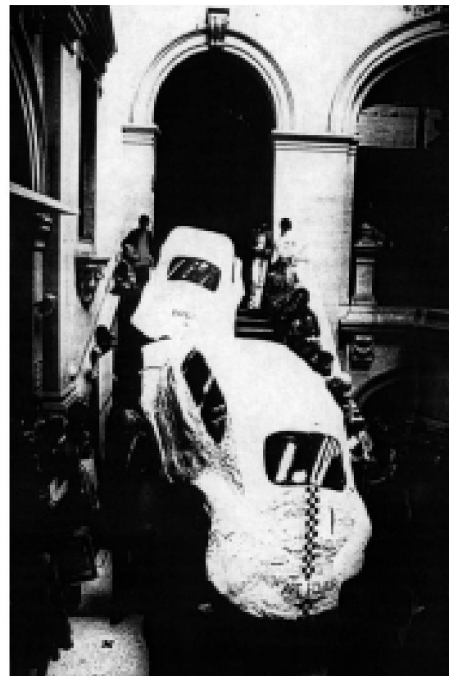
Une facture de dix millions

Le concours aujourd'hui tient plus du marathon que du cent mètres. Ce n'est pas une simple idée qui est demandée mais déjà un projet élaboré. Celui-ci représente un immense engagement de la part des concurrents qui doivent proposer et communiquer, par la maquette et l'image, rien moins qu'un objet unique, conditionné par un strict cahier des charges et un règlement dictant

précisément les droits et devoirs de chacun. Evidemment, les participants s'y plient au risque d'être éliminés avant même le premier passage du jury.

Or souvent le concours n'aboutit pas. Le travail des architectes est réalisé ainsi à bien plaisir. Comme si on refusait à Federer la

prime du tournoi qu'il vient de remporter! Les exemples sont légions. En 1890, le premier prix n'a pas été attribué lors du concours pour l'édification de l'actuel musée des Beaux-Arts. Plus récemment à Lausanne, les projets des architectes lauréats, Luigi Snozzi pour l'ilot Riponne-Tunnel, Bernard Tschumi pour la plateforme du Flon, ou Mestelan-Gachet pour la campagne de l'Hermitage,



Exposition Art et collectivité
Réhabilitation de l'actuel musée des beaux-arts de Lausanne en parking
Action d'Impact, collectif d'artistes, 1976.

n'ont pas été réalisés. Il est clair que les motifs - programme ou déclassement de zone refusés - qui ont abouti à l'abandon des projets sont de la responsabilité des organisateurs. Ces derniers devraient veiller à la réelle faisabilité des concours qu'ils lancent et à la garantie de leur financement. C'est pourquoi il n'est pas acceptable de faire si peu cas de l'investissement des participants qui ne facturent pas leur prestation. Selon les informations de l'architecte cantonal croisées avec celles de *Tracés*, bulletin technique de la Suisse romande (www.revue-traces.ch), le concours du nouveau musée des Beaux-Arts aurait généré des coûts pour environ dix millions de francs aux frais exclusifs des concurrents. ■

Les opinions exprimées par les auteurs n'engagent pas la rédaction de DP.